

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Administration générale

1. *Rapport annuel d'activité Vernéa 2017*
2. *Rapport annuel 2017 du VALTOM*
3. *Mise à jour du tableau des effectifs*
4. *Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion (CdG)*
5. *Représentation au VALTOM de Clermont Auvergne Métropole (CAM) et du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)*

Prévention - communication

6. *Déploiement d'Organicité® 3*
7. *Programme départemental de lutte contre le gaspillage alimentaire*
8. *Composteurs de grande capacité : convention de mise à disposition*

Finances

9. *Budget 2018 : Décision Modificative (DM)*
10. *Indemnité de conseil du receveur*
11. *Ligne de trésorerie 2019*
12. *Autorisation de mandatement de l'investissement 2019*
13. *Grille de tarification 2019 pour la valorisation et le traitement des déchets sur les installations du VALTOM*
14. *Tarification VALTOM 2019 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)*
15. *Tarification VALTOM 2019 des forfaits transfert et transport*
16. *Actualisation de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OrganiCité® 2*
17. *Entretien et curage des réseaux et équipements hydrauliques : convention de groupement de commandes*
18. *Analyses réglementaires des rejets « effluents liquides » : convention de groupement de commandes*
19. *Instauration d'une Commission de Contrôle Financier (CCF)*

Traitement - transport

20. *Participation financière à une action de coopération internationale*
21. *Protocole transactionnel avec SUEZ Eau France*
22. *Attribution du marché « gestion des huiles usagées »*
23. *Attribution du marché « collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des déchèteries »*
24. *Attribution du marché « entretien et curage des réseaux et équipements hydrauliques sur le territoire du VALTOM »*

25. Attribution du marché « analyses réglementaires des rejets « effluents liquides » des installations sur le territoire du VALTOM »
26. Attribution du marché « analyse réglementaires des rejets gazeux des installations du VALTOM, de maintenance et de réglage des installations de collecte et de traitement du biogaz »
27. Attribution du marché « tri et valorisation des gravats du SICTOM Issoire Brioude (SIB) »
28. Avenant au contrat Eco-Mobilier

Questions diverses

29. Motion du VALTOM sur l'augmentation des coûts de gestion des déchets dans les années à venir

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 NOVEMBRE 2018

Le 8 novembre 2018, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 23 octobre 2018

Secrétaire de séance : Chantal MOULIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 28

Pouvoirs : 2

Votants : 30

Présents : Mesdames BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, COUTAREL Bernard, DARTOIS Gilles, DAURAT Jean-Claude, DELPOSEN Marc, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBŒUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, POUZADOUX Jean-Paul, PRONONCE Hervé.

Pouvoirs : Madame CHASSIN Nicole (à M. MASSEBOEUF Claude),
Monsieur GONIN Michel (à M. DELPOSEN Marc).

Excusés : Mesdames CANALES Marion, GUILHOT Patricia.
Messieurs BISSIRIEX Thierry, BONNET Nicolas, CHASSARD Frédéric,
CHAUVIN Lionel.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Administration générale

1. Rapport annuel d'activité Vernéa 2017

Le comité syndical prend acte du présent rapport et décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à le diffuser.

2. Rapport annuel 2017 du VALTOM

Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du VALTOM relatif à l'année 2017 et décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à le diffuser.

3. Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

1/ approuver la création des postes de grades suivants :

- un poste d'attaché principal au 01/12/2018,
- un poste de technicien principal 2^{ème} classe au 01/12/2018.

2/ créer un poste de contractuel « chargé/e de mission Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (catégorie C de la filière administrative) à temps complet, à compter du 08/11/2018 et pour 3 ans,

3/ créer un poste de contractuel « technicien/ne valorisation traitement des déchets » (catégorie B de la filière technique) à temps complet, à compter du 08/11/2018 et pour une durée de 3 ans,

4/ autoriser le Président à lancer le recrutement, à signer tous les documents afférents à ces contrats et à effectuer toutes les demandes d'aides financières susceptibles d'être obtenues.

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

4. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion (CdG)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- approuver les taux et prestations négociés pour la collectivité et d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 au contrat d'assurance groupe pour les garanties suivantes :
 - 1- POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL :
Option choisie : 1
Pas d'options retenues en matière d'assiette de cotisation
 - 2- POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC :
Option choisie : 1
Pas d'options retenues en matière d'assiette de cotisation
- approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative avec le CdG, jointe à la présente délibération,
- autoriser le Président du VALTOM à signer les documents relatifs à cette adhésion (souscription au contrat groupe d'assurance et convention d'adhésion et d'assistance administrative avec le CdG).

5. Représentation au VALTOM de Clermont Auvergne Métropole (CAM) et du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)

Le comité syndical prend acte de la désignation des nouvelles représentations de la CAM et du SBA auprès du VALTOM.

Prévention - communication

6. Déploiement d'Organicité® 3

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider l'engagement de 5 nouveaux territoires dans le programme Organicité® 3 :
 - o pour le Syndicat du Bois de l'Aumône : la Communauté de communes Plaine Limagne,
 - o pour le SICTOM des Couzes : la ville de Champeix,
 - o pour le SMCTOM de la Haute-Dordogne : les villes de La Bourboule et de la Tour d'Auvergne,
 - o pour Thiers Dore et Montagne : la ville de Thiers
- autoriser le Président à demander des subventions à l'ADEME, à la Région et, selon les territoires engagés, à solliciter des financements LEADER ;
- autoriser le Président à engager une consultation afin de retenir le prestataire en mesure d'accompagner le VALTOM dans le développement du programme Organicité® 3.

7. Programme départemental de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- autoriser le Président à solliciter la subvention auprès de l'ADEME, ainsi qu'auprès de la Région et des gestionnaires des financements LEADER,
- valider le plan de financement prévisionnel,
- signer tout document s'y afférant.

8. Composteurs de grande capacité : convention de mise à disposition

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le principe même de l'opération,
- valider le projet de convention afférant,
- autoriser le Président à lancer la consultation,
- autoriser le Président à solliciter toute demande de subvention potentielle.

Finances

9. Budget 2018 : Décision Modificative (DM)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n°2 de 2018.

10. Indemnité de conseil du receveur

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de conseil pour l'année 2018 à Monsieur Denis LOYE, comptable public, en fixant le taux d'attribution à 100 %.

11. Ligne de trésorerie 2019

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- ouvrir une ligne de trésorerie au titre de l'année 2019, d'un plafond maximum de 2 500 000 €, auprès du Crédit Agricole et aux conditions suivantes :
 - Index : EURIBOR 3 mois
 - Taux de l'index flooré à zéro (prise en compte du taux de l'index à zéro si taux négatif)
 - Taux de marge : 0,25 %
 - Montant maximum : 2 500 000 €
 - Montant minimum : aucun
 - Frais de dossier (commission d'engagement) : 0,05 % (1 250,00 €)
 - Commission de non utilisation : néant
 - Périodicité de paiement des frais : trimestrielle
- signer tout document s'y rapportant.

12. Autorisation de mandatement de l'investissement 2019

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- engager et à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif (BP) 2019,

Opération comptable	Libellé	Rappel BP 2018	Montant autorisé
OPFI	Opérations financières	8 007 339,00 €	2 001 834,75 €
11	Composteurs	35 000,00 €	8 750,00 €
15	Matériel bureau & info	10 000,00 €	2 500,00 €
16	Mobilier de bureau	3 997,14 €	999,28 €
26	Centres de transfert	188 000,00 €	47 000,00 €
31	ISDND	3 295 914,08 €	823 978,52 €
34	Valorisation énergétique	12 450,00 €	3 112,50 €
35	Communication (signalétique)	11 007,00 €	2 751,75 €
TOTAL		11 563 707,22 €	2 890 926,80 €

- reprendre ces crédits au BP 2019.

13. Grille de tarification 2019 pour la valorisation et le traitement des déchets sur les installations du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les propositions de tarifs relatifs aux installations de valorisation et de traitement du VALTOM au titre de l'année 2019.

14. Tarification VALTOM 2019 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'arrêter la tarification 2019 à la tonne des OMR, des DEM et des RTCS à destination des collectivités adhérentes du VALTOM à 101,23 € HT/t, TGAP incluse, à compter du 1^{er} janvier 2019.

15. Tarification VALTOM 2019 des forfaits transfert et transport

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'arrêter les montants des forfaits transfert / transport au titre de la facturation 2019 par les collectivités adhérentes du VALTOM à l'attention du VALTOM selon la répartition suivante :

- Le forfait transfert, qui regroupe les charges d'exploitation est fixé à :
 - 3,04 € HT / t, pour les collectivités gérant en régie les centres de transfert de Thiers et Vertaizon (au lieu de 3 € HT / t en 2018),
 - 5,07 € HT / t, pour les collectivités gérant en régie les centres de transfert d'Ambert, Issoire, Lempdes-sur-Allagnon et Riom (au lieu de 5 € HT / t en 2018),
 - 6,08 € HT / t, pour les collectivités gérant en régie les centres de transfert de Saint-Diéry, Saint-Ours-les-Roches et Saint-Sauves (au lieu de 6 € HT / t en 2018).

- *Le forfait transport est spécifique à chaque centre de transfert géré par les collectivités adhérentes et pour le compte du VALTOM, afin de prendre en compte l'éloignement du centre de transfert par rapport à l'exécutoire :*
- *10,42 € HT / t pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) concernant le centre de transfert de Riom et de Vertaizon (au lieu de 10 € HT / t en 2018),*
 - *12,50 € HT / t pour le Syndicat Issoire Brioude (SIB) concernant les centres de transfert de Lempdes-sur-Alagnon et d'Issoire (au lieu 12 € HT / t en 2018),*
 - *18,75 € HT / t pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le centre de transfert de Saint Sauves (au lieu 18 € HT / t en 2018).*

16. Actualisation de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OrganiCité® 2

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la révision d'échelonnement des crédits de paiements liés au projet OrganiCité® 2.

17. Entretien et curage des réseaux et équipements hydrauliques : convention de groupement de commandes

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- *signer la convention de groupement de commandes relative aux prestations d'entretien et de curage des réseaux et équipements hydrauliques du VALTOM et de ses collectivités adhérentes,*
- *lancer la consultation.*

18. Analyses réglementaires des rejets « effluents liquides » : convention de groupement de commandes

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- *signer la convention de groupement de commandes relative aux prestations d'analyses réglementaires des rejets des installations du VALTOM et de ses collectivités adhérentes,*
- *lancer la consultation.*

19. Instauration d'une Commission de Contrôle Financier (CCF)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'instaurer la CCF pour le suivi financier du marché de Délégation de Service Public (DSP) confié à Vernéa.

Traitement - transport

20. Participation financière à une action de coopération internationale

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- *acquérir auprès de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez la Benne d'Ordures Ménagères (BOM) 48 pour un prix de 9 000 €,*
- *financer son acheminement jusqu'à Sandiara, au Sénégal,*
- *céder à titre gratuit la BOM 48 à l'association « VIVRE EN BROUSSE ».*

21. Protocole transactionnel avec SUEZ Eau France

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel avec SUEZ Eau France concernant le litige sur le traitement des lixiviats du site de stockage du Poyet à Ambert.

22. Attribution du marché « gestion des huiles usagées »

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- *attribuer le marché gestion des huiles noires à compter du 1^{er} janvier 2019*
 - *pour le lot n° 1 à la société CHIMIREC pour un montant de 96 375 € HT / an,*
 - *pour le lot n° 2 à la société CHIMIREC pour un montant de 59 437,50 € HT / an,*
- *autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.*

23. Attribution du marché « collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des déchèteries »

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- attribuer le marché de collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) à compter du 1^{er} janvier 2019 à la société CHIMIREC pour un montant de 703 697,85 € HT / an,
- autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

24. Attribution du marché « entretien et curage des réseaux et équipements hydrauliques sur le territoire du VALTOM »

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- attribuer le marché d'entretien et de curage des ouvrages hydrauliques à compter du 1^{er} janvier 2019 à la société :
 - o VALVERT pour le lot 1 pour un montant de 180 000 € HT / an,
 - o VALVERT pour le lot 2 pour un montant de 106 623 € HT / an,
 - o Le lot 3 est déclaré sans suite,
- autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

25. Attribution du marché « analyses réglementaires des rejets « effluents liquides » des installations sur le territoire du VALTOM »

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- attribuer le marché analyses réglementaires des effluents liquides des installations sur le territoire du VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2019 à la société CARSO pour un montant de 116 532,03 € HT / an,
- autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

26. Attribution du marché « analyse réglementaires des rejets gazeux des installations du VALTOM, de maintenance et de réglage des installations de collecte et de traitement du biogaz »

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- attribuer le marché analyses réglementaires des rejets gazeux des installations sur le territoire du VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2019 à la société :
 - o APAVE pour le lot 1, pour un montant annuel de 63 050 € HT, avec option,
 - o EIRA pour le lot 2, pour un montant annuel de 45 280,32 € HT, avec option,
- autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

27. Attribution du marché « tri et valorisation des gravats du SICTOM Issoire Brioude (SIB) »

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- attribuer le marché de tri et valorisation des gravats du Sictom Issoire Brioude à compter du 1^{er} janvier 2019 à la société ECOVERT-BOILON pour un montant de 98 000 € HT / an,
- autoriser le Président à signer le marché et toute pièce y afférant.

28. Avenant au contrat Eco-Mobilier

Le comité syndical prend acte de la production de cet avenant pour modifier le contrat initial d'Eco-Mobilier.

Questions diverses

29. Motion du VALTOM sur l'augmentation des coûts de gestion des déchets dans les années à venir

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'ensemble du contenu de la motion,
- de valider sa diffusion auprès du Président de la République, du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, du Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Préfet du Puy-de-Dôme, du Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des Maires du territoire du VALTOM.